



DOCUMENT À CONSERVER

CONDUITE À TENIR FACE AUX RISQUES MAJEURS



INONDATION



MOUVEMENT DE TERRAIN



TEMPÊTE



TRANSPORT
MATIÈRES DANGEREUSES



FEU DE FORÊT

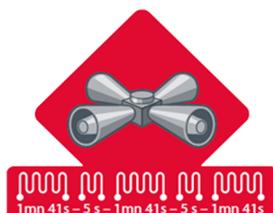


EN CAS D'ALERTE RESPECTEZ
LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



DOCUMENT À CONSERVER

CONDUITE À TENIR FACE AUX RISQUES MAJEURS



DÉBUT DE L'ALERTE

En cas d'évènement majeur nécessitant une mise à l'abri, l'alerte sera donnée par la sirène, testée chaque premier mercredi du mois à midi. Elle émet un son caractéristique en trois séquences d'une minute et 41 secondes représentant le signal national d'alerte.

Ce qu'il faut faire :

- Mettez-vous à l'abri, rejoignez un local clos.
- Fermez tout : portes, fenêtres, aérations, ventilations.
- Tenez-vous informés : la radio vous indiquera les premières informations, les consignes de protection décidées par le Préfet et l'ordre éventuel d'évacuation ou de confinement.

Ce qu'il ne faut pas faire :

- Rester dans son véhicule.
- Aller chercher vos enfants à l'école.
- Restez près des vitres.
- Entraver l'arrivée des secours sur les lieux du sinistre.

En cas d'ordre d'évacuation :

- Prenez les médicaments indispensables, les documents et les papiers importants, quelques vêtements chauds.
- Fermez eau, gaz et électricité.
- Fermez les portes à clef en partant.
- Assurez-vous que personne dans le voisinage n'a besoin d'aide pour évacuer.

En cas d'ordre de confinement :

- Choisissez une pièce avec le moins d'ouvertures et d'entrées d'air (ex : salle de bain).
- Fermez toutes les fenêtres et les aérations.
- Fermez l'arrivée du gaz.
- Coupez le chauffage si besoin.
- Munissez-vous des médicaments indispensables, de nourriture, d'eau.



FIN DE L'ALERTE

Une fois le danger écarté, la sirène émet le signal de fin d'alerte, un son continu de 30 secondes.

- Attendez l'autorisation des autorités pour sortir des bâtiments.
- En cas d'évacuation, ne réintégrez pas les locaux sans autorisation, ne rebranchez pas les réseaux sans autorisation.
- Prévenez les autorités de tout danger observé.



DOCUMENT À CONSERVER

CONDUITE À TENIR FACE AUX RISQUES MAJEURS



INONDATION

UNE CRUE EST ANNONCÉE, CE QU'IL FAUT FAIRE :

- Remontez, dans les étages, les objets auxquels vous tenez, les documents et papiers importants, et en prévoyant les matériaux nécessaires à la mise hors d'eau des locaux (batardeaux, planches, etc.) et au nettoyage après la décrue (pompes, sceaux, ...).
- Videz vos caves de tout élément pouvant occasionner une pollution (bidons d'huile, d'essence).
- Stationner votre véhicule hors des zones inondables.
- Tenez-vous prêt à éventuellement évacuer les lieux.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer au danger. Un dispositif de prise en charge dans les écoles est prévu.

PENDANT LA CRUE :

- Coupez le gaz et l'électricité (en partie basse).
- Obturez les ouvrants (portes, fenêtres, soupiraux, aérations) pouvant être atteints par les eaux.
- Écoutez la radio (France Info 105.5 FM) et respectez les consignes des autorités.
- Sauf nécessité absolue, ne téléphonez pas afin de faciliter les communications des services de secours.

APRÈS LA DÉCRUE :

- Ne réintégrez votre domicile que si les conditions sanitaires sont favorables.
- Ne rétablissez l'électricité que si votre installation a été vérifiée par votre fournisseur.
- Si vous sentez une odeur de gaz, sortez et prévenez ensuite les sapeurs-pompiers ou la Gendarmerie Nationale.
- Faites l'inventaire de vos dommages et préparez vos dossiers d'assurance.



DOCUMENT À CONSERVER

CONDUITE À TENIR FACE AUX RISQUES MAJEURS



MOUVEMENT DE TERRAIN

EFFONDREMENT D'UN TERRAIN, CE QU'IL FAUT FAIRE :

- Essayez de garder votre calme et votre bon sens.
- Si possible, partez sur le côté à l'opposé du danger sans revenir sur vos pas, ne faites pas demi-tour.
- Mettez-vous à l'abri dans un endroit en hauteur.

En intérieur :

- Si votre habitation est menacée, partez immédiatement sans y retourner.

En extérieur :

- Éloignez-vous de la zone de danger et de toutes les zones menaçantes de s'effondrer.
- Ne faites jamais demi-tour pour aller chercher des affaires oubliées sur place.
- Respectez les consignes données par les autorités.

EN CAS D'ENFOUISSEMENT D'UNE PERSONNE :

- Prévenez immédiatement les secours en précisant au mieux le lieu de l'accident.

APRÈS L'EFFONDREMENT D'UN TERRAIN :

- Ne réintégrez pas les locaux sans autorisation.



DOCUMENT À CONSERVER

CONDUITE À TENIR FACE AUX RISQUES MAJEURS



TEMPÊTE

UNE TEMPÊTE EST ANNONCÉE, CE QU'IL FAUT FAIRE :

- Restez chez vous.
- Écoutez la radio (France Info 105.5 FM) et suivez les consignes des autorités.
- Contactez votre voisinage et organisez-vous en cas de nécessité.
- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.
- Si vous devez installer un groupe électrogène, placez-le impérativement à l'extérieur des bâtiments.
- Limitez-vous au strict indispensable en évitant, de préférence, les secteurs forestiers.
- Signalez votre départ et votre destination à vos proches.
- N'intervenez en aucun cas sur les toitures.
- Si des fils électriques sont tombés au sol, ne les touchez pas et appelez les sapeurs-pompiers.
- Faites des réserves d'eau potable.

PERSONNE UTILISANT UN DISPOSITIF D'ASSISTANCE MÉDICALE :

- Assistance respiratoire ou autre alimentée par électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion.

APRÈS LA TEMPÊTE :

- Suivez les consignes des autorités avant de sortir de chez vous et d'entreprendre des déplacements.



DOCUMENT À CONSERVER

CONDUITE À TENIR FACE AUX RISQUES MAJEURS



TRANSPORT MATIÈRES DANGEREUSES

ACCIDENT TRANSPORT MATIÈRES DANGEREUSES, CE QU'IL FAUT FAIRE :

- Mettez-vous à l'abri.
- Fermez portes, fenêtres, aérations.
- Fermez les ouvertures vers l'extérieur.
- Écoutez la radio (France Info 105.5 FM) et suivez les consignes des autorités.

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE :

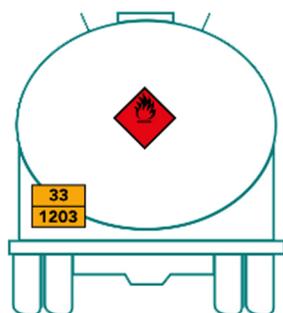
- Ne fumez pas afin d'éviter toute flamme ou étincelle.
- Sauf nécessité absolue, ne téléphonez pas afin de faciliter les communications des services de secours.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Un dispositif de prise en charge dans les écoles est prévu.

VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN ACCIDENT TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES :

- Éloignez les personnes proches de l'accident et mettez-les à l'abri, ainsi que vous-même.
- Prévenez immédiatement les secours en précisant au mieux le lieu de l'accident et le type de transport de matières dangereuses.
- Décrivez, si possible et sans vous mettre en danger, la plaque orange (chiffres noirs) ainsi que la plaque avec le ou les symboles à l'arrière du transport de matières dangereuses.
- Si vous êtes à votre domicile, fermez portes, fenêtres, aérations, gaz et électricité.
- En cas de picotements ou d'odeurs fortes, respirez avec un linge ou mouchoir propre mouillé.

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE SI VOUS ÊTES TÉMOIN :

- Ne vous approchez pas de l'accident et du ou des produits (gaz, liquide, fumée ...).
- Ne touchez pas les pylônes, lignes ou câbles électriques tombés au sol.
- Ne fumez pas afin d'éviter toute flamme ou étincelle.



 1.4 1.5 1.6 Danger d'explosion	 Danger de feu (liquide ou gaz)	 Danger de feu (matière solide)	 Matière sujette à inflammation spontanée
 5.1 5.2 Matière ou gaz favorisant l'incendie	 Danger d'émanation de gaz inflammable au contact de l'eau	 Gaz sous pression	 Matière ou gaz toxique
 8 Matière ou gaz corrosif	 6 Matière infectieuse	 7 Matière radioactive	



DOCUMENT À CONSERVER

CONDUITE À TENIR FACE AUX RISQUES MAJEURS



FEU DE FORÊT

FEU DE FORÊT ET D'ESPACE NATUREL, CE QU'IL FAUT FAIRE :

- Assurez-vous de la présence réelle d'un départ de feu.
- Prévenez ou faites prévenir immédiatement les sapeurs-pompiers en précisant au mieux le lieu du sinistre.
- Ne touchez pas à main nue les poignées de porte, protégez-vous dans ce cas avec un chiffon propre.
- Abaissez-vous pour être le plus près du sol et de son air sain.
- Évacuez ou faites évacuer en refermant les portes derrière soi.

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE :

- Ne tentez pas l'extinction si le départ de feu n'est pas maîtrisable.
- Éloignez-vous des flammes et fumées d'incendie, mettez-vous à l'abri.

COMMENT VOUS PRÉMUNIR D'UN INCENDIE DANS VOTRE HABITATION ?

- Installez un détecteur de fumée au sein de votre habitation, prioritairement au plafond dans les circulations (couloirs et escaliers), plutôt que dans les pièces fermées (salle de bains).
- Les détecteurs de fumée sont vendus en grandes surfaces, magasins de bricolage et doivent impérativement comporter la mention norme EN 14604.

COMMENT VOUS PRÉMUNIR D'UN INCENDIE À L'EXTÉRIEUR DE VOTRE PROPRIÉTÉ ?

- Entretenez les abords extérieurs de votre propriété en débroussaillant, désherbant.
- Entretenez vos haies en les taillant.